

*Les règles de vie dans le centre*

**1) Rappel des principes du Règlement intérieur du CFA :**

Les valeurs et principes du CFA :

- Ceux qui régissent le service public de l'éducation ;
- **le devoir de tolérance et de respect d'autrui** dans sa personnalité et dans ses convictions qu'il s'agisse du respect entre adultes et mineurs ou entre mineurs ;
- **les garanties de protection contre toute agression physique ou morale** et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence ;
- **l'obligation pour chaque apprenant de participer à toutes les activités** correspondant à sa formation et d'accomplir les tâches qui en découlent ;
- la prise en charge progressive par les apprenants eux-mêmes de la responsabilité de certaines de leurs activités, c'est à dire une implication individuelle alliée à une volonté collective d'investir réellement les obligations d'éducation et de formation proposées par le CFA dans l'application des articles du code du travail.

**2) Usage des matériels, des locaux scolaires et périscolaires :**

**Il est interdit aux apprentis de détenir et/ou de consommer des denrées alimentaires (boisson, canette, chips, paquets divers ...) dans les salles de cours du CFA.**

**L'usage du téléphone portable est strictement interdit durant les cours théoriques et pratiques.**

- ≡ Les apprenants participent à l'entretien de l'espace et des installations collectives.
- ≡ L'entretien courant du foyer est à leur charge.
- ≡ Espaces détente autorisés : ( Foyer, CDI et Cour intérieure)
- ≡ **La zone fumeur** est réservée aux personnes ayant une autorisation parentale. Interdiction formelle de fumer (cigarette et cigarette électronique) en dehors de cette zone, et interdit durant les intercours.
- ≡ Le nettoyage de la zone fumeur est à la charge des apprentis.
- ≡ **L'accès au parking** est interdit pendant les récréations et durant la période méridienne.
- ≡ **Le port de casquettes, bonnets, couvre-chef** est interdit à l'intérieur des locaux.

**Toute entrée d'alcool et/ou de substances illicites est interdite à l'intérieur de l'établissement et passible de sanction disciplinaire et/ou juridique.**

**3) Horaires journaliers :**

- Lundi : **9h-12h** et **13h30-17h30**.
- Mardi , Mercredi, Jeudi: **8h-12h** et **13h30-17h30**.
- Vendredi : **8h-12h** et **13h30 -15 h 30**
- **Récréations** : de **9 h 55 -10 h 10** et de **15 h 20 - 15 h 35**

**4) Régime des sorties pour les internes, les demi-pensionnaires et les externes :**

**Les Internes** : ils entrent au CFA le lundi à 9h et sont autorisés à quitter l'établissement le vendredi à 15h30 ou à la fin de la dernière heure de cours de la journée.

Une seule sortie est autorisée le mercredi de 17h30 à 18h30 sur autorisation parentale.

**Les Demi-pensionnaires** : ils sont autorisés à quitter l'établissement à la fin de la dernière séance de cours de la journée (sur autorisation parentale au préalable).

**Les Externes** : Les externes sont autorisés à quitter l'établissement à 12h. Ils sont autorisés à rentrer au CFA à partir de 13h15. Ils sont autorisés à quitter l'établissement à la fin de la dernière séance de cours de l'après-midi.

**Le changement de régime (Externe, DP, Interne), ne peut s'effectuer qu'au changement de période de vacances scolaires. La demande sera prise en compte si elle est effectuée par courrier ou par mail avant la période des vacances. A défaut, la pension sera due. Toute semaine commencée est due.**

## **5) Les horaires d'ouverture du centre :**

⊖ Le Secrétariat : est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 00 à 17 h (vendredi :16 h).

Durant les congés scolaires : une permanence téléphonique est assurée pendant les congés scolaires, en dehors des 2 périodes de fermeture du CFA (entre Noël et Jour de l'An et les 3 premières semaines d'Août).

## **6) La vie à l'internat :**

La vie à l'internat exige le respect de certaines règles afin de garantir la vie en collectivité la plus sereine possible.

⊖ L'accès aux **locaux de l'internat est interdit** durant la journée, sauf en cas d'urgence, après avoir obtenu l'autorisation.

⊖ **Il est interdit aux apprentis de détenir des denrées alimentaires (boisson, canette, chips, paquets divers ...) à l'internat. Ne sont autorisées que les denrées avec emballages individuels (Barres céréales, gâteau ...).**

⊖ **L'usage du téléphone portable est interdit après 22H30 afin de respecter la vie en collectivité.**

⊖ **Toute dégradation volontaire ou involontaire sera facturée à l'apprenti ou à sa famille.**

⊖ Les internes doivent quotidiennement faire leur lit et maintenir leur chambre **propre et rangée.**

⊖ **Les chaussures sont interdites dans l'internat.** Il sera demandé de les déposer à l'entrée de l'internat.

⊖ Espaces détente autorisés : Foyer , cours intérieur , CDI.

## **Horaires de l'internat :**

- Lever : 6 h 45

- Petit déjeuner : 7 h - 7h30

- Étude : de 17 h 30 à 18h 30 ( 1 heure obligatoire par semaine)

- Dîner : 18 h 30

- Temps libre :19 h00 à 20 h 00

- Entrée dans les chambres : 20h 00

- Pause cigarette : 21h-21h15

- Extinction des feux : 22h00.

⊖ Sorties pour les internes :

Une sortie est autorisée aux internes le **Mercredi de 17 h 30 à 18 h 30** (sous réserve de l'autorisation parentale).

**N.B. : En fonction du comportement de certains apprentis cette sortie pourra se voir refusée par le personnel encadrant.**

**Nous rappelons que tout retour en état d'ébriété sera sanctionné.**

**Une vérification des sacs pourra avoir lieu à l'heure de rentrée du CFA.**

Sorties extra scolaires :

**Des sorties peuvent être organisées pour les apprenants (ex : sortie en soirée pour les internes ; soirée cinéma au foyer...).**

## **7) Droits et devoirs des apprenants :**

**Tout manquement au règlement du CFA pourra être sanctionné par une punition (privation de sortie le mercredi, retenue, TIG...) pouvant aller jusqu'à une sanction disciplinaire (exclusion internat, avertissement, exclusion...).**